|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2023/31 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale28 juillet 2023FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Soixante-troisième session**

Genève, 27 novembre-6 décembre 2023

Point 6 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions diverses d’amendements au Règlement type pour le transport
des marchandises dangereuses : Emballages, y compris l’utilisation
des matières plastiques recyclées**

 Révision de la norme ISO 535:2014

 Communication de l’expert de l’Espagne

 Introduction

1. En juillet 2021, à la suite d’une proposition de l’Espagne (document informel INF.4 de la cinquante-huitième session), le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses est convenu de modifier la version de la norme ISO 535 visée dans le Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses pour faire référence à la dernière version disponible (ISO 535:2014). La méthode de Cobb est une méthode de détermination de la capacité d’absorption d’eau, dont il est question aux 6.1.4.12.1, 6.5.5.4.16, 6.5.5.5.3 et 6.6.4.4.1.

2. En 2023, une version révisée de la norme a été publiée, à savoir « ISO 535:2023 Papier et carton − Détermination de la capacité d’absorption d’eau − Méthode de Cobb ».

3. La version révisée de la norme ISO 535:2023 comporte plusieurs modifications par rapport à la version de 2014. La plupart d’entre elles, comme l’amélioration de la définition du rouleau pour l’essuyage, l’inclusion de la durée d’essai de 600 s ou l’expression de la plage d’élimination de l’eau dans le cadre de l’essai de 1 800 s sous la forme (1785 ± 30) s au lieu de « entre 1 755 et 1 815 », ne concernent pas les spécifications visées aux 6.1.4.12.1, 6.5.5.4.16, 6.5.5.5.3 et 6.6.4.4.1.

4. Toutefois, d’autres modifications doivent être envisagées :

a) Rejet des éprouvettes : les raisons du rejet des éprouvettes sont mieux décrites comme des raisons dues à la nature du matériau soumis à l’essai, telles que des fuites d’eau de la surface d’essai ou la pénétration d’eau à travers les éprouvettes, mais aussi à des défaillances dans la réalisation de l’essai, telles qu’une pression trop élevée ou trop faible du cylindre dans l’appareil de Cobb ou le mouillage de l’éprouvette en dehors de la surface d’essai pendant la manipulation ;

b) Essuyage des éprouvettes de carton ondulé : on essuie le carton ondulé en passant le rouleau orienté de manière que l’axe soit parallèle aux lignes de collage (comme dans la version précédente de la norme), mais une figure est incluse afin d’éviter les erreurs.

5. Il serait préférable de se référer à la version la plus récente de la norme ISO 535, et l’expert de l’Espagne propose donc de modifier les paragraphes correspondants, comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessous.

 Proposition

6. Aux 6.1.4.12.1, 6.5.5.4.16, 6.5.5.5.3 et 6.6.4.4.1, remplacer la référence à la « norme ISO 535:2014 » par « norme ISO 535:2023 ».